

L'association sportive du collège est présidée par le chef d'établissement et encadrée par les professeurs d'E.P.S. Dans le respect des missions fixées par l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire), les enseignants interviennent le mercredi après-midi ainsi que le mardi et jeudi soir.

Cette année nous vous proposons les activités suivantes :

ACTIVITE	FUTSAL FEMININ	BASKETBALL		FOOTBALL MASCULIN			RUGBY	TENNIS DE TABLE BADMINTON
Professeur encadrant	M. ABDELLI	M. CHAMAYOU		M. BELARBI			M. GRESSE	M. ABDELLI
Jours et horaires	Mercredi 15h – 16h30	Mercredi 13h30 – 15h	Jeudi 17h – 18h30	Occasionnellement Mardi 17h-18h30	Mercredi 13h30 – 15h	Mercredi 15 – 16h30	Mercredi 13h30 – 16h30	Mercredi 13h30 – 15h
Elèves concernés	Tous niveaux	4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> (sem A) 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> (sem B)	4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> (sem B) 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> (sem A)	6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	Tous niveaux	Tous niveaux
Lieux	Gymnase du parc	Plateau sportif Clamart	Gymnase Le notre	Gymnase du parc	Stade Escutary	Stade Escutary	Stade Escutary (football américain)	Gymnase du parc

### Modalités d'inscription :

- l'autorisation parentale (ci-jointe)
- une cotisation de 30 € couvrant les frais de licence, l'assurance, les transports (chèque à l'ordre de l'association sportive du collège Le Parc)

**Nota Bene : Le dossier d'inscription est à rendre complet au professeur d'EPS référent de l'activité principale**

### AUTORISATION A REMPLIR PAR LES PARENTS

Je soussigné(e)....., autorise mon enfant.....

Né(e) le ...../...../20....., scolarisé en classe de .....

A participer de façon régulière toute l'année aux entraînements et aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

- Vœu 1 : .....
- Vœu 2 : ..... (facultatif)

Adresse.....

Téléphone des parents : .....

En outre, j'accepte que les responsables de l'association sportive et de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

Fait à:.....

Le .....

**Signature des responsables légaux :**

### 1. Dispositions générales et conditions d'adhésion

- L'AS offre à tous les adhérents, outre la possibilité de s'entraîner et de participer à de multiples compétitions dans l'activité de son choix, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'AS (membre du comité directeur, arbitre, juge,...)
- Le programme général d'activités est élaboré et mis en œuvre par les établissements scolaires qui composent le district UNSS de Pontoise, en liaison avec le service départemental, régional et national de l'UNSS.
- A tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève de :
  - Suivre les consignes d'organisation et de sécurités données
  - De respecter le matériel et les installations
  - De respecter les autres joueurs, les jeunes officiels et les professeurs ou autres adultes les encadrants
  - D'être assidu et ponctuel
- En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après étude des faits, l'exclusion de l'adhérent fautif peut être décidée, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.
- Le montant de la cotisation comprend une assurance de base contractée auprès de la MAIF par nos soins.

### 2. Horaires, absences, ponctualités.

- L'absence à un entraînement ou une compétition est signalée à la famille par le biais de l'ENT. Pour le bon déroulement des cours et des compétitions, il est souhaitable de prévenir le professeur en cas d'absence prévisible.
- Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres, des modifications essentielles du programme par voie d'affichage sur un panneau prévu à cet effet dans la cour de l'établissement (bâtiment B). Par conséquent, chaque élève est tenu de s'informer en consultant le panneau d'affichage afin de disposer des informations actualisées et de pouvoir communiquer les informations utiles à sa famille.
- Dans un but éducatif, les formules de pratique sportive proposées par l'AS et l'UNSS sont principalement collectives. L'inscription à l'AS implique donc un **engagement fort** de chacun à participer régulièrement aux entraînements et aux compétitions, pour le bénéfice de tous.

### 3. Déplacements

- Pour toute compétition nécessitant un transport en car, les élèves reçoivent une convocation mentionnant les horaires de départ et de retour. Cette dernière doit être signée des parents faute de quoi l'élève ne sera pas autorisé à participer à la compétition. Les départs et retour de ces compétitions sont fixés sauf cas exceptionnel devant le collège.
- Lors des déplacements, les élèves restent sous la responsabilité soit d'un professeur d'EPS du collège, soit d'un professeur d'EPS d'un autre établissement du district, soit de toute autre personne adulte agréée et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu. En effet, il est fréquent qu'il y ait plusieurs lieux de compétitions, c'est pourquoi les élèves sont confiés à un autre enseignant sur place.
- Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens. A la fin des horaires d'entraînement ou des compétitions se déroulant sur ces mêmes installations sportives, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.
- Les activités extérieures peuvent être annulées en dernière minute en cas d'intempérie. Les élèves sont alors libérés par le professeur.
- Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'AS. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ».

**Signature des responsables légaux :**